MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

ISSN : 0756 6409

DLP 23-5-87465914

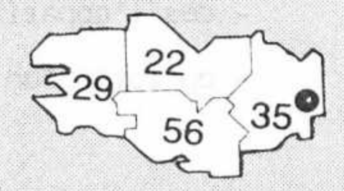
(R)

Avertissements agricoles

BRETAGNE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

280, rue de Fougères, 35000 RENNES ☎ (99) 36 01 74



Publication périodique

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION : CULTURES MARAÎCHÈRES, LÉGUMIÈRES ET POMMES DE TERRE

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GERANT G. CHERBLANC • C.P.P.A.P. 528 AD

BULLETIN N° 141 - 17 AVRIL 1987

LUTTE CONTRE LE DORYPHORE

I - FREIN A NOS EXPORTATIONS

Cet insecte est un parasite de quarantaine : sa présence sur des végétaux exportés peut entraîner à l'arrivée dans le pays destinataire : le refoulement du lot, sa destruction, ou plus grave encore, l'interdiction temporaire ou définitive des exportations vers ce pays.

Plusieurs pays européens indemnes de ce parasite, ont une règlementation très sévère : Royaume-Uni, Irlande, Danemark, Norvège, Suède.

Pour les exportations françaises vers le Royaume-Uni, deux interceptions pour présence de doryphores ont été prononcées en 1986.

En 1987, une première interception pour cette cause a été prononcée en mars sur un lot de persil couvert par un certificat phytosanitaire délivré en Bretagne.

2 - NORMES IMPOSEES PAR LES PAYS DESTINATAIRES

Pour conserver ses marchés, une région exportatrice de légumes et de pommes de terre, telle que la Bretagne, se doit de respecter les spécifications de cultures imposées par les pays destinataires. Les normes exigées par le Royaume-Uni et l'Irlande pour les exportations de légumes et de pommes de terre dans le but d'éviter l'introduction des doryphores, sont les suivantes en période de printemps et d'été :

- champs de production et environs indemnes de doryphores dans un rayon de 25 km depuis un an

- ou champs de production situés dans une zone où toutes les cultures de pommes de terre sont traitées avec un insecticide spécifique du doryphore et où toutes les cultures de pommes de terre ou de tomates menées sur la même parcelle depuis un an ont été traitées pour éviter des contaminations ultérieures.

Il est par ailleurs nécessaire de respecter d'autres spécifications exigées par ces pays (contrôles au départ, utilisation de stations de conditionnement agréées, transport et stockage évitant les recontaminations).

3 - METHODES DE LUTTE

L'ensemble de la région doit appliquer rigoureusement un plan de lutte intensive contre les doryphores.

P.7

.../...

ABONNEMENT 1er Janv. - 31 Déc. 160 F
C.C.P. 9404-94 Y Rennes - S/Rég. de Recettes de la DDA - Prot. Végét.

- En zone légumière et jusqu'à 25 km de celle-ci

Intervenir impérativement et sans attendre, dans les situations suivantes :

- dès l'apparition d'adultes ou de larves dans la parcelle
- ou lorsqu'un avis de traitement est diffusé par le Service de la Protection des Végétaux

Le traitement doit être renouvelé si les conditions précédentes se rencontrent à nouveau.

- A plus de 25 km d'une zone légumière

- Envahissement précoce de la culture (dès la levée) : ne pas attendre l'apparition des larves, mais effectuer un premier traitement sur adultes de printemps. Renouveler ce traitement à l'apparition des adultes d'été; ce dernier détruira en même temps les larves de deuxième génération.

- Contamination plus tardive de la culture (juin-juillet) : effectuer un traitement sur larves, lorsque celles-ci atteignent la taille d'un grain de blé, et le renouveler si nécessaire 5 semaines plus tard, lorsque les adultes d'été et les larves sont présents.

4 - INSECTICIDES HOMOLOGUES

Matières actives	Spécialités commerciales	Dose SC/ha
alphaméthrine	Fastac	0,25 l
azinphos-méthyl	Gusathion M - Sepizin M - Azinugec - Pancide - Vitaphos M Carfène - Bouillie concentrée	 1,6 kg 1,0 kg
carbaryl	Sevin L 85 - Sevin L 85 CP	0,9 kg
chlorfenvinphos	Birlane CE 40	0,63 l
cyfluthrine	Baythroid	0,3 l
cyperméthrine	Kafil super - Sherpa 10 - Cymbush	0,3 l
deltaméthrine	Décis - Décis flow	0,3 l
endosulfan	Chimac Endo 350 Thiodan 35 CE - Techn'ufan	1,4 l 1,0 l
fenvalérate	Sumicidin 10	0,5 l
lindane	Nombreuses spécialités	-
methidathion	Ultracide 20 bouillie Ultracide 20 liquide	1,5 kg 1,55 l
mercaptodiméthur	Mesurol 50	2,0 kg
phosalone	Azofène Flo - Zolone Flo	1,2 l
phosmet	Imidan	1,0 kg
phosphamidon	Dimecron 10	3,0 l
carbaryl + lindane	Naftilo	0,5 kg

.../...

TOMATES DE SERRE

- CULTURES PRECOCES

Malgré l'importance du travail, actuellement, ne négligez pas l'état sanitaire.

Un suivi insuffisant peut compromettre la qualité de la fin de culture de printemps et même celle de la culture d'automne.

- En lutte biologique

Vérifiez les taux de contamination des différents insectes. Guettez les ravageurs secondaires qui pourraient apparaître : Pucerons, ciccadelles, thrips, noctuelles ....

- En lutte chimique

Continuez à effectuer des traitements lorsqu'ils sont nécessaires, mais attention aux délais d'emploi avant récolte.

- CULTURES TARDIVES

Des l'apparition des premiers insectes, commencez les programmes de protection sanitaire, soit biologique, soit chimique, en vous reportant aux conseils donnés dans le bulletin n° 139 du 19 mars.

Pour toutes les cultures de tomates, aérez largement serres et tunnels car l'humidité de la nuit suivie des brouillards matinaux favorise le développement des maladies.

DERNIERE NOTE : Bulletin n° 140 du 3 avril 1987

78